



PARTENARIAT ASMIS ET SERVICE DE RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE POUR FAVORISER LE MAINTIEN EN EMPLOI

Nathalie LACHAMBRE

Ergonome – ASMIS – Amiens

Dr Marie-Aude GUDIN

Médecin du travail, Coordinatrice de la cellule PDP – ASMIS – Amiens

Avec l'appui du Pôle Social.

Préambule – Notion de diagnostic territorial – données chiffrées :

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont à l'origine de plus de quatre maladies professionnelles reconnues sur cinq, avec une tendance à la hausse ces dernières années. Ils sont généralement liés à une combinaison de facteurs relevant des conditions et de l'organisation du travail, notamment les contraintes physiques, les contraintes liées à l'organisation du

travail et les facteurs psychosociaux. Ils altèrent la santé des travailleurs et pèsent sur la performance des entreprises.

Les statistiques annuelles de sinistralité permettent d'identifier plusieurs secteurs d'activité particulièrement touchés : l'aide et les soins à la personne (les métiers du grand âge et de l'autonomie plus particulièrement, au sein desquels les femmes sont surreprésentées), la propreté, le transport et la logistique, le commerce, le BTP et les industries métallurgique et agroalimentaire. La prévention des TMS est un enjeu majeur, au cœur de la prophylaxie de l'usure professionnelle et de la désinsertion professionnelle des travailleurs.

Etat des lieux

En 2021, 39 % des inaptitudes posées par les médecins du travail de l'ASMIS sont en lien avec des pathologies du système ostéoarticulaires.

Avant que ne soient posés ces avis, les patients/salariés ont rencontré le plus souvent à plusieurs reprises, les professionnels de santé de l'ASMIS dans les semaines, mois ou même années précédents. Du fait de leurs actions en milieu de travail, ces professionnels sont à même d'évaluer les facteurs de pronostic de chronicisation en lien avec le travail.

Dans ses recommandations de 2019 concernant la prise en charge du patient présentant une lombalgie commune, l'HAS (Haute Autorité de Santé) pointe l'utilité, en cas de lombalgie chronique ou à risque de chronicité, d'envisager une prise en charge pluridisciplinaire pouvant impliquer : kinésithérapeute, rhumatologue, spécialiste de médecine physique et de réadaptation, médecin du travail, puis si indiqué spécialiste de la douleur, ou chirurgien du rachis.

Les facteurs de risque d'incapacité prolongée au travail ou d'obstacle au retour au travail doivent être recherchés, en cas d'arrêts de travail répétés ou prolongés au-delà de quatre semaines. Dans ce cas, l'expertise du médecin du travail doit être sollicitée, notamment pour connaître les contraintes puis envisager les possibilités d'adaptation du poste de travail.

Par ailleurs, la loi n°2021-1018 du 2 août 2021, dite loi Santé au Travail, visant à renforcer la prévention en matière de Santé au Travail, a inscrit, dans le code du travail, la création obligatoire de cellules de PDP dans les SPSTI, qui doivent fournir un accompagnement individuel et collectif, tant aux travailleurs qu'aux employeurs.

La cellule remplit ses missions en collaboration avec les professionnels de santé chargés des soins.

Forts de ce constat, l'ASMIS et le centre de rééducation des Trois Vallées ont mis en place un partenariat afin d'offrir au salarié/patient, l'opportunité d'une prise en charge multidisciplinaire élargie, alliant médecine de soins et médecine du travail afin d'intervenir le plus précocement et

le plus globalement possible. Ceci a pour but de prévenir la désinsertion professionnelle en privilégiant une reprise – maintien autant que possible et en évitant ou réduisant l'arrêt de travail autant que faire se peut.

Partenaire :

Le centre de soins médicaux et de réadaptation (SMR) des affections de l'appareil locomoteur, de l'affection du système nerveux et de l'affection des grands brûlés est implanté dans les locaux de la Clinique Victor Pauchet au sein du SMR « Des 3 Vallées ».

L'équipe pluridisciplinaire du plateau technique est composée de 12 kinésithérapeutes, 6 enseignants en activité physique adaptée, 6 ergothérapeutes, 4 psychomotriciens, 1 assistante sociale, 3 neuropsychologues et 1 psychologue qui exercent avec du matériel de haute technologie comprenant de la robotique des membres supérieurs, un exosquelette, un simulateur de conduite automobile, une balnéothérapie et des dynamomètres isocinétiques.

L'offre de soins du centre de rééducation est complémentaire de l'offre libérale et publique disponibles sur le territoire Picard.

Cette offre de soins s'ouvrant sur la ville et les professionnels médicaux, assure une fluidité et une continuité des soins avec la médecine de ville, sans oublier le rôle important de coordination des services médico-sociaux.

La consultation spécialisée MPR (Médecine Physique et de Réadaptation) et la consultation de médecine du sport sont accessibles sur demande des médecins libéraux et hospitaliers du territoire de proximité : l'avis spécialisé des rééducateurs ou du médecin du sport est communiqué aux médecins adresseurs afin de transmettre l'expertise médicale, aux acteurs de santé du territoire de proximité.

Objectifs de prise en charge :

Ce partenariat tend à fluidifier les parcours de retour à la vie professionnelle de manière pérenne et favoriser l'inclusion des salariés en situation de handicap reconnu ou non après un séjour en rééducation et réadaptation au CRF (Centre de Rééducation Fonctionnelle).

Le centre de rééducation, est un lieu de prise en charge de personnes actives, ayant subi un accident de vie ou une maladie. Les missions principales concernent la prévention, le soin et l'accompagnement des patients. Ce passage au centre doit, avant tout, être envisagé comme une étape dans les parcours de santé et de vie des patients/salariés. Cet accompagnement global concerne les activités de la vie quotidienne, les loisirs et la vie professionnelle.

Certains de leurs patients expriment des difficultés à se maintenir dans leur activité professionnelle alors même que leur état de santé global semble favorable. Ce retour peut alors être vécu comme un choc, exacerbant les différences entre souvenirs du passé et capacités actuelles. Sans accompagnement spécifique (de l'entreprise, des professionnels de soins et du SPSTI), le processus de reconstruction identitaire est incomplet, entraînant parfois troubles de l'humeur (stress-anxiété-dépression) et désengagement au travail. Ces salariés, après leur reprise, se retrouvent parfois inaptes ou en perte de polyvalence voire sans emploi et au cœur d'une exclusion sociale, qui apparaît comme une fatalité du handicap, sans que personne n'ait les cartes pour agir concrètement et en amont.

Objectif premier :

- ▶ Intervenir dans le maintien en emploi des salariés présentant des lombalgies ou autre TMS sans reconnaissance TH (Travailleurs Handicapés) et qui n'ont pas accès aux dispositifs TH afin de retarder ou éviter l'évolution vers une situation de handicap.
- ▶ Permettre aux patients/salariés de pouvoir se maintenir dans leur activité, de manière pérenne, afin de réduire les inégalités sociales de cette population malgré la présence de séquelles visibles (troubles moteurs, langagiers) et/ou invisibles (troubles sensoriels, mnésiques, attentionnels, émotionnels, psychologiques...) après un séjour en centre de rééducation.

Objectifs secondaires :

- ▶ Créer du lien entre l'ASMIS, les médecins traitants, les soignants du centre, le patient par le biais de notre partenariat.
- ▶ Poursuivre le travail de reconstruction identitaire des patients à la sortie du centre de rééducation en les accompagnants dans la reprise d'une activité essentielle dans la vie de chaque individu.

Méthodologie cas général

Accueil des patients salariés sur demande de l'ASMIS :

- ▶ Au cours des visites avec l'ASMIS, le salarié exprime des difficultés au maintien au poste, du fait de déficiences motrices ou la volonté de reprendre son activité professionnelle s'il est en arrêt.
- ▶ La demande du salarié devra être confirmée par le médecin du travail avec une demande de consultation avec un médecin de rééducation (MPR).
- ▶ Le médecin traitant est également sollicité. Il est au cœur du processus et a un rôle de coordinateur et d'informations sur la visite de pré-reprise et de reprise.
- ▶ À la suite d'une consultation avec le médecin MPR, l'équipe pluridisciplinaire du centre de rééducation évalue ses capacités physiques sur plusieurs semaines.

Premières situations remontées en cellule PDP faisant l'objet d'une demande de consultation vers le médecin MPR dans le cadre de ce partenariat

Situation 1 :

Salarié de 36 ans, 11 ans d'ancienneté, aide-soignant, en arrêt depuis 6 mois pour un accident de travail, lombalgie aiguë lors d'une mobilisation d'un patient. Il a été reçu par le médecin du travail en pré-reprise : face à la chronicisation des douleurs malgré les traitements médicaux mis en place, une orientation vers une rééducation au SMR des Trois Vallées est décidée, en accord avec le médecin traitant, afin de favoriser par la suite une reprise progressive au poste de travail dans le cadre d'un temps partiel thérapeutique.

Situation 2 :

Salariée de 38 ans, aide-soignante, ancienneté de 19 ans, en arrêt maladie, présentant des lombalgies chroniques récidivantes, reçue en pré-reprise par le médecin du travail à la demande de son médecin traitant, pour évaluer les mesures d'aménagement de poste possibles pour favoriser un retour à l'emploi.

Outre cette prise en charge individuelle, la convention prévoit également un accompagnement des salariés/patients en lien avec les missions règlementaires de la cellule PDP :

- ▶ Participation possible des médecins MPR de la structure, aux réunions mensuelles de la cellule PDP de l'ASMIS, pour échanger sur des situations complexes de certains de nos patients-salariés.
- ▶ Mise à disposition des salariés/patients d'outils de communication concernant les modalités de reprise au travail et l'ensemble des dispositifs de désinsertion professionnelle (maintien dans l'emploi) :
 - Supports réalisés par l'ASMIS, Présanse, PRST4.
 - Organisation de réunions d'information en visio pour les patients/salariés suivis par notre structure.
 - Invitation à contacter le médecin du travail ou le pôle social de l'ASMIS pour avoir des informations et un diagnostic de sa situation sociale.
- ▶ Apport d'une expertise technique en partenariat avec les ergonomes de l'ASMIS sur les solutions techniques (par exemple : exosquelettes...).

Nous prévoyons d'évaluer ce dispositif par les retours des questionnaires de satisfaction et les indicateurs suivants :

- ▶ Nombre de salariés adressés par le médecin du travail au CRF.
- ▶ Nombre d'évaluations réalisées par le CRF.
- ▶ Nombre de programmes de rééducation personnalisée réalisés.
- ▶ Nombre de saisines de la cellule PDP par les médecins MPR.
- ▶ Nombre d'informations données aux salariés.

- Nombre de reprises après prise en charge en CRF.

Par un croisement des visions, ce partenariat entre l'ASMIS et le Centre de rééducation des Trois Vallées permet un repérage plus précoce afin de favoriser le maintien en emploi et la remise en emploi plus rapide et plus efficace. Cette intervention pluridisciplinaire aide le patient salarié à déconstruire ses craintes et ses croyances sur sa reprise d'activité. Il est encouragé à devenir acteur du rendez-vous de liaison ou à y répondre favorablement par la remise par le CFR des fiches d'information Présanse et son retour à l'emploi peut être facilité par l'intervention du Médecin du Travail qui, en lien avec l'employeur, adapte le poste de travail.



Pour contacter l'auteur : ma.gudin@asmis.net